



162 ST-DENIS
Tél. Est 893

L'AUTORITÉ



Abonnement:
Par maille \$1.00 par année

GASTON MAILLET, directeur

REDDE CAESARI QUAE SUNT CAESARIS

GILBERT LaRUE, rédacteur en chef.

Fete patriotique française

La colonie française de Montréal célébrera dimanche avec éclat la fête de Jeanne d'Arc, et honorera en même temps la mémoire des soldats des armées alliées tombés glorieusement sur les champs de bataille. Par une délicate pensée, on a aussi choisi cette occasion solennelle pour remettre la croix de la légion d'honneur décernée à deux de nos concitoyens par le gouvernement de la République.

Ce sera donc une fête patriotique française et canadienne à la fois, ainsi qu'il convient à cette heure où la patrie française et la patrie canadienne soutiennent ensemble d'héroïques combats pour la noble cause de la civilisation et de la justice.

Une sincère et solide affection a de tout temps rapproché la colonie française de Montréal et les Canadiens-français. Il est tout naturel que ce sentiment soit plus fort dans les présentes épreuves que traversent les pays alliés.

Dimanche, nos concitoyens seront donc plus irrésistiblement attirés à cette fête organisée par la colonie française, où nous glorifierons ensemble nos morts héroïques, et où nous berceurons ensemble notre ferme confiance en la victoire qui couronnera nos persévérants efforts.

Gaston MAILLET.

Precieuse adhesion

M. Bourassa pense comme "l'Autorité"

Quoique huit jours seulement nous séparent de la date du scrutin, les électeurs de Montréal et de la province ne montrent aucune disposition à s'emballer pour tel ou tel parti, et nous avons l'impression que, réprimant l'ordinaire tendance de son tempérament impulsif, Sa Majesté le peuple va, le 22 mai, porter un jugement calme et réfléchi, inspiré par de saines considérations au lieu d'être guidé par la passion. Cet état d'esprit dans lequel nous voyons nos concitoyens est de bon augure. Qu'il soit le résultat des assauts persévérants que nous avons, depuis quelques mois, livrés à l'esprit de parti, ou que nous devions l'attribuer à une autre cause, peu importe; l'essentiel, c'est que le peuple soit maintenant libéré des entraves qui, dans le passé, ont tant de fois faussé son verdict.

L'inlassable campagne menée par "L'Autorité" contre l'esprit de parti vient de recevoir une précieuse adhésion. Dans un long article qu'il publiait cette semaine dans le "Devoir", M. Bourassa se trouvait à répéter, sous une autre forme, des idées que nous avons exprimées à maintes reprises et que nous recommandons encore une fois aux électeurs avant qu'ils aillent aux polls, le 22 mai:

"Un peu partout, le régime absurde, stupide et abrutissant des partis craque et s'effrite. En Angleterre, berceau du régime parlementaire, la plupart des esprits supérieurs constatent que si ce mode de gouvernement doit subsister, il faut le débarrasser du parasitisme des partis, né à la faveur des luttes dynastiques du dix-huitième siècle.

"Au Canada, les partis ont encore moins leur raison d'être qu'en Angleterre, dans la province de Québec moins qu'en toute autre province, et à l'heure actuelle moins qu'à toute autre période de l'histoire de la Confédération.

"A certains égards, c'est malheureux. Tant que dure le stupide régime des partis, l'un des rares correctifs de ses inconvénients, c'est un équilibre des forces de gouvernement et d'opposition. Une opposition peut être forte par le nombre, plus forte encore par la valeur de ceux qui la dirigent.

"Dans ces conditions, que reste-t-il à faire aux hommes absolument détachés des partis, désireux d'exercer leur droit de suffrage avec intelligence et désintéressement, et quelque chance d'aider au bien public? Il ne semble y avoir qu'une solution acceptable: démêler le mieux possible le mérite personnel des candidats et voter pour ceux, "rouges" ou "bleus", dont l'intelligence, le caractère et le degré relatif d'indépendance offrent quelque garantie de confiance.

"Naturellement, dans la mesure où il serait possible, dans toute circonscription, d'obtenir de l'un ou l'autre candidats des engagements précis sur les questions les plus importantes, ce serait autant de coins fichés dans le bloc des partis. Ces engagements, la plupart des députés ne les tiennent pas, mais il en reste toujours quelque chose dans l'opinion publique. Ce sont — pour varier la métaphore — les gouttes d'eau qui percent la croûte de l'esprit de parti et nous rapprochent du jour où il sera possible, même en politique, de semer des idées sur une terre fertile."

Les yeux plus grands que la panse



SIR LOMER.—Pas moyen d'avaler cette pomme qu'est trop grosse... Qu'est-ce que m'di-voient "Le Canada", "Le Soleil" et Létourneau, que j'aurais 40 de majorité?... Saperlipopette, c'est "L'Autorité" qu'a raison. Y m'en faut qu'trois!

La question bilingue

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans la rumeur qui paraît s'être accréditée dans la capitale et à laquelle les journaux quotidiens ont à plusieurs reprises fait écho: que sir Wilfrid Laurier abandonnera la direction du parti libéral après le rejet inévitable de la résolution Lapointe, relative aux écoles bilingues de l'Ontario. Si le bruit est fondé, ce devra être un sujet de regret pour le pays et pour le parti libéral, plus que pour sir Wilfrid Laurier lui-même. Après l'admirable discours qu'il a prononcé mercredi, et que la "Gazette" de Montréal présente comme son dernier grand effort oratoire et ses adieux à l'arène parlementaire, le grand homme d'Etat canadien-français emportera dans sa retraite la satisfaction d'avoir clos sa brillante et féconde carrière par un beau et noble geste, inspiré par une pure conception de la vraie doctrine libérale.

Car on est bien forcé d'interpréter la résolution Lapointe comme l'interprète sir Wilfrid Laurier, qui en est l'auteur. Par suite, il est injuste d'y voir une tentative de coercition contre le gouvernement et la législature d'Ontario. Le chef libéral, en effet, a eu soin de préciser:

"C'est la province d'Ontario, la province d'Ontario seule qui donnera la décision finale. Mais le code de la nouvelle doctrine des droits provinciaux m'interdit-il de venir devant mes concitoyens d'Ontario et de leur présenter ma supplique? Est-il défendu que je soumette respectueusement la requête d'un humble serviteur d'origine française?"

Nous sommes incapables de voir comment ce langage blesserait les susceptibilités de l'Ontario. Dans l'attitude de suppliant qu'il prend, le chef libéral implore au nom des minorités, et l'on sait quelle importance sir Wilfrid Laurier a attachée toute sa vie à la protection des minorités. S'il fait entendre encore en ce moment des revendications au nom des minorités, ne perdons pas de vue que c'est contre le gré d'un nombre considérable de ses partisans aux Communes. Politiquement parlant, la résolution Lapointe, selon toutes les prévisions, embarrassera l'opposition plus que le parti ministériel, parce que beaucoup de députés libéraux se sont sur cette question séparés de leur chef. Sir Wilfrid a certainement prévu cette éventualité, qui ne l'a pas détourné de ce qu'il considérait comme un devoir. D'avantage de parti, sir Wilfrid n'en attend pas en cette affaire et n'en retirera pas. Et s'il a pris l'attitude où on l'a vu, c'est au nom d'un principe qui est à la base de la doctrine libérale, et auquel sir Wilfrid Laurier, si la rumeur de sa démission éventuelle est vraie, sacrifiera la position éminente qu'il occupe en ce moment.

Cela ne pourrait-il pas inspirer de sérieuses réflexions à beaucoup de soi-disant libéraux qui se sont, ces dernières années, sensiblement éloignés des vrais principes du libéralisme, et qui ne paraissent plus avoir que des conceptions politiques informes et mesquines?

Jules MOREAU.

Le Québec-Saguenay

Le projet énoncé par le ministre fédéral relativement au chemin de fer Québec-Saguenay ne devrait être combattu par aucun député libéral, encore moins par les députés libéraux de la province de Québec.

La personnalité des capitalistes qui ont commencé la construction de ce chemin de fer n'est pas ici en cause. Le Parlement doit avant tout considérer une importante région de notre province qui a été colonisée aux premiers temps de la colonie, et qui manque encore complètement de communications pendant la saison d'hiver.

Dans toute l'étendue du Dominion, on ne trouverait probablement pas une autre région aussi susceptible de développement, habitée par une population laborieuse et avide de progrès, et qui ait été aussi outrageusement négligée par les pouvoirs publics.

Le gouvernement a fait en sorte d'assurer à tous les autres groupements de population des moyens de communications convenables.

L'entreprise privée est venue sur le point de procurer les mêmes avantages aux trois comtés de Québec, Montmorency et Charlevoix, mais l'entreprise privée a finalement manqué de capitaux pour achever sa tâche, et il est illusoire d'espérer qu'elle en trouvera d'ici à quelques années, à cause de la guerre.

Le chemin de fer inachevé est offert au gouvernement à un prix inférieur au coût de la construction. Le pays fait donc en s'en emparant une excellente affaire, et la région d'en bas de Québec verra enfin ses droits reconnus.

Les députés de notre province qui s'opposeraient à cette mesure de simple justice commettraient une iniquité.

Henri CLOU.

L'aqueduc municipal

Le Bureau de Contrôle doit terminer cette entreprise sans céder aux criaileries d'ingénieurs avides de places.

Le Bureau de Contrôle ne doit pas s'en laisser imposer plus longtemps par ce groupe d'ingénieurs civils qui de temps à autre viennent essayer de retarder les travaux de l'aqueduc en demandant qu'une commission d'experts soit nommée avant de décider de leur poursuite, mais qui se dérobent dès qu'on les somme de venir s'expliquer.

Le contrôleur Gôté leur a deux ou trois fois rivé leur clou, et vertement; aussi bien ces messieurs profitent-ils actuellement de son absence forcée pour renouveler leurs objurgations.

Ne se trouve-t-il pas, parmi ces messieurs, des quidam désireux de devenir ingénieurs de la ville avec de gros salaires? Ou bien, en grattant un peu, ne découvrirait-on pas quelques suppôts des trusts? Ou bien encore, est-ce amour de l'expertise ne cacherait-il tout simplement que le désir de devenir expert?

Par deux fois l'ancien Bureau de Contrôle a étudié cette affaire et a décidé de s'en tenir aux avis d'experts, dont MM. Hering et Fuller de New-York, bien autrement qualifiés que ces messieurs, en continuant les travaux. Quel avantage trouverait le nouveau Bureau à rouvrir cette question si compliquée, sinon à retarder d'un an une entreprise qui serait ridicule et même criminel de laisser là, après qu'elle a déjà coûté plusieurs millions?

Le Sénat canadien a donné plusieurs formidables entorses au bill adopté par la Chambre des Communes relativement au commerce des liqueurs entre provinces où règne la prohibition et provinces où cette mauvaise plante ne fleurit pas.

Lorsque nos pères conscrits eurent rejeté une motion à l'effet de remettre le bill à six mois et qu'ils eurent adopté le préambule dudit bill, on aurait cru que celui-ci allait passer comme une lettre à la poste; mais, heureusement, il n'en a pas été ainsi, et si le bill est arrivé à maturité, c'était tout de même un enfant trop difforme pour que ses monstruosités échappassent à un examen attentif. Et les sénateurs se sont mis à le charcuter de la belle manière.

Les prix dans les écoles

Un contribuable

Bien que sur \$7,000 qu'ils demandaient en prix de fin d'année pour nos enfants, MM. Napoléon Giroux et L.-A. Lapointe n'aient pu obtenir que \$3,500 de la Commission scolaire catholique, il n'en faut pas moins admirer la rude bataille qu'ils ont menée, et dans laquelle ils étaient appuyés par celui que l'on peut certes considérer comme la plus haute autorité en la matière: M. J.-N. Perrault, directeur général des écoles.

Le Sénat promène le scalpel sur un enfant difforme

Le bill sur le commerce des liqueurs entre provinces, cher aux prohibitionnistes, subit l'amputation de diverses clauses toutes aussi ridicules les unes que les autres.—Les sénateurs David et Dandurand favorisent la vente de la bière et des vins légers

LIQUEURS

Contentons-nous encore de signaler que le premier débitant de liqueurs venu aurait été tenu de connaître les lois de toutes les municipalités du Dominion avant de vendre une bouteille de bière, et il vous sera permis de vous demander, chers lecteurs, à quoi pensait la Chambre des Communes en adoptant ce bill sous la pression des prohibitionnistes.

Les représentants du peuple en seraient-ils rendus à obéir aux prohibitionnistes sur un signe? Le Sénat ne saurait mieux démontrer son utilité qu'en jetant par-dessus bord les sornettes de cette classe qu'un sénateur disait composée, l'autre jour, de vieilles femmes et de prédicants plus avides de chanter des psaumes au Canada que d'aller combattre dans les tranchées.

UNE ABSURDITE

La clause 4, par exemple, stipulait qu'un marchand de Montréal pourrait être traîné à Vancouver pour y subir son procès, au cas où il aurait vendu de la boisson à un citoyen de la côte du Pacifique qui se serait ensuite rendu coupable, avec cette marchandise, de quelque contravention. Le moindre petit épicier aurait dû traverser le continent pour aller prouver qu'il ignorait quelle était la pensée intime du citoyen de Vancouver à qui il avait vendu des liqueurs.

D'autres clauses aussi ridicules que celle-là furent aussi mises de côté, grâce aux attaques acerbes, entremêlées de sarcasmes, des sé-

nateurs Power, Ross, Belcourt, Beaubien, Casgrain, Cloran et Donville.

CLIQUE RIDICULE

Le Sénat canadien a donné plusieurs formidables entorses au bill adopté par la Chambre des Communes relativement au commerce des liqueurs entre provinces où règne la prohibition et provinces où cette mauvaise plante ne fleurit pas.

Lorsque nos pères conscrits eurent rejeté une motion à l'effet de remettre le bill à six mois et qu'ils eurent adopté le préambule dudit bill, on aurait cru que celui-ci allait passer comme une lettre à la poste; mais, heureusement, il n'en a pas été ainsi, et si le bill est arrivé à maturité, c'était tout de même un enfant trop difforme pour que ses monstruosités échappassent à un examen attentif. Et les sénateurs se sont mis à le charcuter de la belle manière.

LE SENATEUR DAVID

Au cours du débat, deux sénateurs de la province de Québec ont adopté une attitude absolument logique en soutenant que, plutôt que de vouloir imposer l'abstinence totale comme cela, tout d'un coup, ce qui est une impossibilité reconnue, on ferait mieux de graduer la dose.

Le premier, le sénateur David, s'est montré le bon libéral de jadis, l'homme aux idées larges, en

rappelant qu'en 1888, il a soumis à la Législature de Québec un projet de loi destiné à restreindre et régulariser le commerce des liqueurs enivrantes, conformément au principe qu'une législation sévère vaut mieux qu'une prohibition absolue.

"Mon projet, dit l'honorable sénateur David, fut jugé trop radical il y a trente ans, mais les prohibitionnistes ne le trouvent pas assez radical en 1916."

LES EXTREMISTES

L'hon. M. David a expliqué que le principe de son projet de loi comportait l'octroi de licences d'un prix élevé pour la vente des spiritueux, et d'un coût minime pour la vente de la bière et du vin.

Et le sénateur David ajouta: "Les mesures extrêmes sont toujours dangereuses et elles ont un résultat tout autre que celui que nous avions en vue. Je crois que la restriction vaut mieux que la prohibition. Très souvent la prohibition ne prohibe pas et elle donne naissance à toutes sortes de trucs pour éluder la loi."

LE SENATEUR BEIQUE

Le sénateur Bêïque et le sénateur Dandurand s'étaient prononcés l'autre jour contre le renvoi du bill à six mois en vantant les beautés de l'abstinence. "L'Autorité" avait signalé cette attitude à ses lecteurs en faisant observer que ces messieurs comme d'habitude

travaillaient à l'encontre des intérêts de la province de Québec puisqu'il serait interdit de par le fameux bill à un citoyen de l'Ontario ou du Manitoba d'importer des liqueurs de bière nous tandis qu'il pourrait en faire venir à loisir d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le sénateur Bêïque est resté fermé à toute suggestion. Cela se comprend d'un homme aussi austère; car qui pourrait dire que "Maitre François Ligori Bêïque" lui ait jamais de sa vie payé un verre de bière ou même un cigare Peg-Top?

LE SENATEUR DANDURAND

Mais depuis qu'il est devenu président de la Banque d'Épargne, le sénateur Dandurand ouvre sa bourse plus largement et ses idées s'en ressentent. Devant le Sénat l'autre jour il a prononcé les paroles suivantes auxquelles nous accordons volontiers notre plein assentiment:—

"Plusieurs pays ont essayé la prohibition et ils ont fait l'expérience de lois de tempérance. Je crois que nous devrions recourir, en notre pays, à un moyen terme. Je serais en faveur d'une prohibition affectant la vente des boissons fortes, mais je permettrais aux habitants de ce pays de faire usage de vins légers et de bières contenant une petite quantité d'alcool, disons de quatre à cinq pour cent. Je suis sous l'impression que ce système vaudrait la peine d'être essayé dans un pays comme le nôtre. Je connais des pays qui

sont sous la même latitude que nous sommes, mais qui sont situés, je l'admets, dans une zone plus tempérée, la France par exemple, où l'absintille qui est la boisson dont font usage les buveurs invétérés, a été prohibé récemment, mais il ne viendrait jamais à l'idée de la France de prohiber l'usage du vin et de la bière."

NOTRE CAMPAGNE

Promouvoir la sobriété parmi le peuple et sauvegarder les principes de l'inviolabilité des droits des citoyens contre les entreprises des sectaires et des fanatiques, tel doit être le but de tous les gens à idées larges; et nous espérons qu'à l'aide du scrutin secret dans la province de Québec, et du revirement d'opinion se sera bientôt manifesté que toutes nos municipalités adopteront une législation qui, en mettant plus d'entraves à la vente de l'alcool favorisera dans la même mesure la vente de la bière et des vins.

Comme c'est la seule manière de promouvoir la véritable tempérance chez nous, "L'Autorité" entend poursuivre sa campagne jusqu'au bout avec la dernière énergie et le plus entier désintéressement, quels que soient les obstacles de quelques requêtes que nous pourrions rencontrer sur notre route.

Sylvio PICAUD.

ST-DENIS

SEMAINE DU 15 MAI

matinée et soirée

LA TROUPE DHAVROL

L'anglais tel qu'on le parle

par Tristan Bernard.

M. GIRARDIN dans "Eugène", l'interprète.
M. P. FILION, dans "Hugson". Mme J. DEMONS, dans "Betty".

un programme de vus animées de premier ordre avec les titres en français.

VUES ANIMÉES DEMAIN

"LA FEMME QUI NE S'EN SOUCIA PAS"

"L'HOMME QUI VINT DANS LA NUIT"

Et deux comédies en plus du programme de Pathé.

Spécial: ALFRED NOÛCOR, comédien.

Matinée, 10c. Soirée, 10 et 15c. Loges, 25c.

Théâtre National

Est 1736 Direction Chs Schauten

LA SEMAINE PROCHAINE

Clôture de la saison de Comédie

deux de

Mlle ANDRÉE MÉRÉ

dans

"AMOUREUSE"

comédie en 3 actes de Porto Riche

Pour la première fois à Montréal.

TOUTE LA TROUPE EN SCÈNE

MATINÉE ET SOIRÉE TOUTS LES JOURS

Parc Sohmer

Ouvert tous les dimanches à 3 et 8 hrs p.m.

Attractions et la bande du Parc

Admission 10 cts.

THEATRE NATIONAL

Les auteurs de Mlle Andrée Méry

Le Théâtre National a mis à l'affiche la

semaine prochaine "Amoureuse" le chef

de la première représentation de ce sera

ce propos nous avons été causés quelques

instants avec le grand artiste qui va

biens nous quitter et qui a bien voulu

donner ses impressions.

Mlle Andrée Méry est ravie de jouer

"Amoureuse" sur la scène du Théâtre

National de Montréal. C'est après Geor-

ge Lemaître et le Début, la troisième

pièce réellement artistique qu'elle au-

ra le rôle d'interpréter devant le public

de Montréal et par l'accueil reçu pour

les deux premières elle a bon espoir que

ce chef d'œuvre du théâtre contemporain

sera apprécié tel qu'il l'a été en

France. Jusqu'au triomphe et au succès

intellectuelle s'intéressant à la produc-

tion dramatique française aura avec un

intérêt passionné les phases amères et

délicieuses du grand malentendu senti-

mental qui est près de séparer Germaine

de Fernand et son mari.

Le rôle de Germaine est de ceux que

préfère jouer Mlle Andrée Méry parce

qu'elle y trouve les étapes de toutes

les psychologies. Il est d'un puis-

sant intérêt pour l'acteur de chan-

ger d'être dans un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

à un autre, mais encore d'acte à un

autre et les pièces, ou comme dit le

titre, comme un rôle qui est d'abord

Chemin de fer du

K.C. gouvernement canadien

Les chemins de fer du Gouverne-

ment annoncent que dimanche, le 14

mai, un changement d'horaire aura

lieu. L'océan Limited, le rapide

entre Montréal et Halifax, commen-

cera son service d'été, quittant Mon-

tréal à 7 h. 25 p.m. tous les jours,

le samedi excepté, pour Lévis (Qué-

bec), Rivière du Loup, Campbellton,

Moncton, Saint-Jean, Halifax et Syd-

ney, avec correspondance directe

pour tout point de Terre-Neuve.

Allant à Halifax, l'océan Limited

quittera Lévis à 8 h. a.m. tous les

jours, excepté le dimanche, arrivant

à Montréal à 8 h. a.m. le lendemain,

tous les jours, le lundi excepté, et

déposant à toutes les jonctions les

passagers allant au sud et à l'ouest.

L'Express Maritime quittera Mon-

tréal à 11 h. a.m. tous les jours, com-

me à présent, pour tous les points

des provinces maritimes.

À partir de vendredi, le 16 juin,

le Saint-Lawrence Special, partant de

Montréal pour les places d'eau d'en

bas du fleuve, commencera son ser-

vice, continuant ensuite ce service le

lundi, le mercredi et le vendredi de

chaque semaine pendant l'été.

Retour des places d'eau chaque

lundi, mercredi et vendredi, par le

même train, durant la saison, à par-

tir de lundi, le 19 juin.

LA VIE EN ALLEMAGNE

Un prisonnier allemand en France

a reçu la lettre suivante de sa fa-

mille. La lettre est datée du 21

janvier dernier:

... Je t'aurais déjà envoyé quel-

que chose, je voulais t'envoyer de

la confiture et du fromage, et pas

de fromage à trouver. Mère B...

peut en rapporter de Metz au-

jourd'hui et il n'y a pas de pain

de bœuf à 1 mark 60, de saladox

il n'y a plus, de la margarine

une demi-livre par semaine, et cette

semaine point. Ah! malheur de nous,

si la guerre dure encore longtemps

nous serons tous fichus avec la

nourriture que nous avons.

PAPIER DE POPYRUS

La crise du papier va-t-elle trou-

ver sa solution dans l'emploi du pa-

pyrus? demande "Paris-Midi". Ce

serait le cas d'un exemple de l'étranger

retour des choses.

Le fait est que quelques cher-

cheurs se sont efforcés de trouver

au papyrus un débouché industriel

et il semble bien qu'ils y soient par-

venus en s'inspirant simplement de

l'antiquité. Avant longtemps, le pa-

pyrus de papyrus promet d'être d'un

usage courant.

Des expériences, dont les premières

remontent à 1908, ont été reprises

récemment sur une grande échelle.

Elles ont montré que le papyrus per-

met de préparer une très bonne pâte

à papier. Depuis, la pulpe du papy-

rus présente l'avantage de pouvoir

être employée sans qu'on ait be-

soin de la mélanger avec de la pâte

de bois ou de la pâte à longues fi-

bres. Enfin, le prix de la matière

première n'est pas très élevé, puis-

qu'elle a la valeur des tiges de papy-

rus, qui sont abondantes dans les

provinces de la vallée du Nil, et que

76 francs la tonne, transport com-

pris. Et c'est du Nil supérieur qu'il

s'agit de les faire venir.

AVIS

McCOMBER, LIMITED. — Mc-

COMBER, LIMITED.

Avis est donné au public qu'en

vertu de la loi des compagnies de

Québec, il a été accordé par le Lieu-

tenant-Gouverneur de la province de

Québec, des lettres patentes, en date

du 19 avril 1916, constituant en cor-

poration MM. J. Ephrem Lemay,

agent, Joseph Laurin, marchand,

Gaston Laurin, commis-voyageur,

de Maisonneuve, Victor Lemay, res-

taurant, Napoléon F. Duponté, bour-

geois, et G. E. Desjardins, avocat et

conseil en loi du Roi, de Montréal,

dans les buts suivants:

Faire les affaires de propriétaires

et directeurs de théâtres et en par-

ticulier pour la production, ré-

COMPAGNIE FAISANT LES AFFAIRES

de la compagnie est autorisée à faire

des affaires de biens ou droits pro-

priétés au profit de cette compagnie;

Acheter, détenir ou acquérir au-

rement et posséder des actions, obli-

gations ou débiteurs ou autres gar-

anties de toute autre compagnie

ayant des objets en tout ou en par-

tie, semblables à ceux de cette com-

pagne, ou en vertu de tout autre

titre, directement ou indirectement

pour le bénéfice de cette compa-

gnie, et établir, promouvoir

ou aider autrement toute telle

compagnie ou compagnie;

Promouvoir toute compagnie ou

compagnies dans le but d'acquies-

cer ou de payer en argent ou en

obligations de la compagnie

ou des dettes de la compagnie;

De temps en temps demander, ache-

ter ou acquiescer par cession, trans-

fer ou autrement et exercer, exé-

cuter et avoir la jouissance de tout

titre, ordonnance, ordre, licence,

pouvoirs, autorité, franchise, conces-

sion, droit ou privilège que tout gou-

vernement ou autorité supérieure, mu-

nicipaux ou locaux, ou toute corpo-

ration ou autres pouvoirs publics

peuvent être autorisés à décerner,

faire ou accorder et payer pour la

mise à exécution, y aider ou contri-

buer, et approprier aucune partie du

capital ou du capital-stock de la com-

pagne ou paiement des frais,

charges et dépenses d'aucune

compagnie, et acquiescer par cession,

transfert ou autrement et exercer, exé-

cuter et avoir la jouissance de tout

titre, ordonnance, ordre, licence,

pouvoirs, autorité, franchise, conces-

sion, droit ou privilège que tout gou-

vernement ou autorité supérieure, mu-

nicipaux ou locaux, ou toute corpo-

ration ou autres pouvoirs publics

peuvent être autorisés à décerner,

faire ou accorder et payer pour la

mise à exécution, y aider ou contri-

buer, et approprier aucune partie du

capital ou du capital-stock de la com-

pagne ou paiement des frais,

charges et dépenses d'aucune

compagnie, et acquiescer par cession,

transfert ou autrement et exercer, exé-

cuter et avoir la jouissance de tout

titre, ordonnance, ordre, licence,

pouvoirs, autorité, franchise, conces-

sion, droit ou privilège que tout gou-

vernement ou autorité supérieure, mu-

nicipaux ou locaux, ou toute corpo-

ration ou autres pouvoirs publics

M. Athanase David en a menti par la gorge!

Un pari de \$1,000 contre \$100 lui est offert, au bénéfice de l'hôpital Notre-Dame

Libéraux de Terrebonne, écrasez ce Polichinelle!

M. Athanase David, candidat de M. Sévérin Letourneau dans le comté de Terrebonne, déclarait cette semaine, dans un discours échevé prononcé à Sainte-Anne des Plaines, que "L'Autorité" est un journal sustenté par le sénateur C.-P. Beaubien et le parti conservateur.

Eh bien! nous répondrons sans plus de circonlocutions au freluquet qui aspire à la députation dans Terrebonne qu'il en a menti par la gorge!

Jaloux, pédant, mesquin, le p'tit David a été envoyé comme bouche-trou par ses chefs dans l'ancien comté de Jean Prévost. Ceux-ci savent bien qu'il sera écrasé et comptent ainsi se débarrasser de cet importun en mal de candidature à chaque élection, qui cherche vainement, aux élections fédérales de 1911, à se faire choisir dans Saint-Jacques, Laval et autres lieux.

Autant nous avons d'admiration pour ce sincère patriote qu'est le sénateur L.-O. David, autant nous avons de mépris pour ce politicien raté qu'est Athanase David.

Le jeune Athanase en a la jaunisse de voir que "L'Autorité" demande aux anciens électeurs de Jean Prévost d'élire M. Camille de Martigny, un ami de tous, dénué de tout préjugé, plus libéral dans son petit doigt que ledit Athanase David dans toute sa mesquine personne.

Sir Lomer Gouin préfère cent fois la verte franchise du directeur de "L'Autorité" à l'hypocrisie malicieuse de M. Athanase David, lequel passe ses heures de loisir à débâter contre son chef et à le darder dans le dos.

Électeurs de Terrebonne, demandez donc à M. Athanase David qui paie pour son élection! Nous n'avons pas remarqué qu'il ait cette année prononcé beaucoup de harangues rétribuées au cours de la campagne municipale. Alors, où a-t-il pris les fonds?

Nous offrons à M. David de lui parier \$1,000 contre \$100, au bénéfice de l'hôpital Notre-Dame, qu'il en a menti

par la gorge lorsqu'il affirme que l'honorable C.-P. Beaubien et le parti conservateur sont les bailleurs de fonds de "L'Autorité", journal qui a vécu jusqu'ici sans rien demander à qui que ce soit et entend continuer.

Cette affirmation ridicule et mensongère trouve un démenti à sa face même par le fait que nous avons toujours appuyé le chef vénéré du parti libéral, sir Wilfrid Laurier.

Autre démenti à l'assertion de M. Athanase David: depuis le début de la présente campagne nous n'avons cessé de demander que sir Lomer Gouin revienne au pouvoir avec une majorité réduite à deux ou trois, mais une majorité quand même, ce qui nous assurerait une administration idéale et forcerait le gouvernement à rendre justice à l'opposition, soit dans les questions de principe, soit dans celles de patronage.

M. Athanase David, dans son imbécile suffisance, croit-il que le sénateur C.-P. Beaubien, conservateur, et ses acolytes sustenteraient pécuniairement un journal qui ouvertement sympathise avec l'hon. M. Turgeon, avec l'hon. M. Perron, qui ouvertement appuie l'hon. M. Taschereau, l'hon. M. Mercier, l'hon. M. Mitchell, et demande d'élire par acclamation les Robert (de Rouville), les J.-N. Francoeur, les Merrill Desaulniers, les Napoléon, Séguin, les Damien Bouchard, les Pilon, les Godbout, les Trahan, les Auguste Tessier, les Finnie, tous aussi bons libéraux, ce semble, que le jeune Athanase David, prêt à flirter, dans toutes les occasions, avec les ennemis du parti, dès qu'il croit y trouver la prébende après laquelle il court sans cesse?

En terminant, espérons que ce petit avocat de douzième ordre, presque inconnu au Palais de Justice, sera mis à sa place par les électeurs sensés du Nord.

Et M. David est de plus sommé d'accepter notre pari ou de se rétracter, s'il ne veut pas s'exposer à un démenti encore plus retentissant.

L'AUTORITE.

T'es trop p'tit, mon ami!



L'éléphant, à Athanase David, candidat dans Terrebonne.—Tu vois bien que jamais tu ne pourras me rendre à la Législature. Les jambes te flageolent déjà!...

CANDIDATS BIENVENUS

Nos meilleurs souhaits accueillent la candidature de M. J.-E. Perreault, dans Arthabaska, et celle de M. Joe Barnard, dans Dorchester.

COMPLIMENTS DE "L'AUTORITE"

Ils vont à MM. Gordien Ménard et Joseph Elie, les deux nouveaux maires suppléants. Nous espérons que ces messieurs, lorsque tour à tour ils seront appelés à siéger, agiront toujours en harmonie avec M. Emery Larivière, leader du Conseil.

NOS SYMPATHIES

Elles sont profondément acquies à notre confrère, M. C. Lambert de Roode, de la "Patrie", qui vient de perdre son fils, sous-lieutenant dans l'armée française, mort au champ d'honneur.

THEATRE NATIONAL

SPECTACLE DE DIMANCHE

Les milliers de personnes qui n'ont pu assister dimanche dernier au spectacle qui donnait le Théâtre National parce qu'il n'y avait plus une seule place de disponible apprendront avec plaisir qu'aujourd'hui, un spectacle supérieur à celui de dimanche dernier est à l'affiche de ce populaire Théâtre. Jamais le National n'a reçu dans une seule journée une foule aussi compacte, et ce qui est à l'avantage de la Direction c'est que tous ont été satisfaits du spectacle et des riches cadeaux distribués aux numéros gagnants. Les représentations cinématographiques du dimanche au National sont un énorme succès. Ce qui force la Direction à faire encore mieux. Voici le programme d'aujourd'hui: "L'Amant de Chaplin dans "Une nouvelle job" — une très comique", "Le rêve d'Eugène Aram" comédie dramatique en 3 rouleaux. "Le retour de Jacques Jérôme", drame en 2 actes. "L'Ange Gardien", drame en un acte et plusieurs autres sans des plus nouveaux.

En plus il y aura une attraction spéciale dans la personne de Mlle Brault qui se fera entendre dans un répertoire tout à fait nouveau. Surtout ne pas oublier les 25 cadeaux et les deux \$2.50 en or qui seront donnés aux heureux gagnants. Si vous voulez des places rendez-vous à bonne heure aujourd'hui au National, tant en matière qu'en soirée. C'est un conseil que l'on vous donne.

Théâtre National

AUJOURD'HUI DIMANCHE
GRAND SPECTACLE DE VUES ANIMÉES

DISTRIBUTION DE 25 PRIX

2 \$2.50 en or 2

En Matinée et en Soirée

CHAPLIN "Dans sa nouvelle job".

Le rêve d'Eugène Aram — 3 actes.

Le retour de Jacques Jérôme — 2 rouleaux.

L'Ange Gardien — drame en 1 acte.

Mlle BRAULT dans son répertoire.

5 et 10cts PRIX 5 et 10cts

Odieux système d'espionnage

La Ligue anti-alcoolique, dans un manifeste qui restera fameux, demande à chacun de surveiller les allées et venues de son voisin

Une leçon de l'Abitibi.

Dans le fameux manifeste que la Ligue anti-alcoolique, sous la signature de son président, le juge Eugène Lafontaine, vient d'adresser "aux amis de l'ordre et à tout le monde" (ce qui constitue sans doute un nombreux public), nous lisons que pour prévenir l'établissement de débits clandestins (les craint-on déjà?) dans les endroits où la sacro-sainte prohibition est en vigueur, "il incombe aux tempérants, en honneur et comme de voir public, de faire observer la loi qu'ils ont préparée eux-mêmes pour leur municipalité."

Comme s'il appréhendait déjà quelques accrocs à l'Age d'Or qu'on nous prépare: "quoiqu'il arrive, faisons notre devoir et laissons le reste à Dieu", dit prudemment le président de la Ligue, qui entreprend de définir comme suit ce qu'il entend par le devoir des tempérants auxquels il s'adresse:

TROIS COMMANDEMENTS

1o. Obtenir du Conseil de chaque municipalité la passation d'une résolution décidant de faire observer la loi et les règlements en tout et partout et autorisant le maire ou un conseiller à faire toute démarche nécessaire à cette fin, et prendre tous les procédés que la loi autorise;

2o. De faire nommer par le Conseil, par le Maire, un Magistrat ou un Juge de paix, un contribuable, comme constable ou officier municipal chargé de faire les

perquisitions et visites domiciliaires que la loi autorise pour trouver et saisir les boissons qui pourraient être vendues illégalement pour être vendues;

3o. De former, dans chaque localité, un comité de vigilance ou d'honneur pour surveiller les agissements louches et les personnes sujettes à caution, surveiller les arrivages de marchandises, et en particulier les postillons et les compagnies de transports et de messagerie, se procurer les renseignements nécessaires relativement aux infractions qui pourraient être commises et prêter main-forte aux autorités municipales.

Vous voyez ici, amis lecteurs, le magnifique système d'espionnage que l'on veut établir d'un bout à l'autre de la province. Vous voyez d'ici, pour ne vous citer qu'un exemple concret, le marchand allant surveiller les arrivages de marchandises de son concurrent; vous voyez d'ici un brave contribuable enfonceant les portes de son voisin pour voir s'il n'a pas trop de boissons dans sa "dépense".

Hélas! à l'instar d'un autre journal qui faisait la même réflexion, cette semaine, nous craignons bien que la Ligue anti-alcoolique ne laisse trop de besogne à Dieu. Est-ce pour le malin plaisir de tout lui rejeter sur le dos, si la doctrine, la fameuse doctrine prohibitionniste fait faillite, si la fabrication et le commerce clandestin de l'alcool remplacent, au grand

détriment de tout le monde, la fabrication et le commerce licencieux?

LECON DU NORD

Un lecteur de "L'Autorité" résidant à Amos, Abitibi, venu à Montréal cette semaine, nous racontait qu'avant la construction du Transcontinental dans cette région les gens fabriquaient eux-mêmes leur whisky, qu'ils se passaient subrepticement l'un à l'autre à un prix fabuleux par bouteille. C'était un très mauvais whisky qui rendait les gens ivres morts et menaçait d'empoisonner l'Abitibi.

—Et alors?
—Eh bien! la voie du Transcontinental ayant été construite, cela permet à nos gens de faire venir leurs liqueurs de Montréal,

ANGE PITOU.

Notre provincial "Jerry" Décarle

D'un lecteur de "L'Autorité", de passage au Riendeau, nous recevons la communication suivante, que nous publions sous toutes réserves:

Si les électeurs de Maisonneuve, représentés par Jerry Décarle, pouvaient voir leur "membre" à l'oeuvre (?) à Québec, comme ils seraient bientôt guéris de cette sorte de fétichisme qu'ils ont pour ce fantôme politique!
Homme fort aimable à l'intérieur... d'un "club", il est d'une nullité complète comme député, et une meule de moulin au cou du Cabinet Gouin, comme ministre.
Autant le provincial secrétaire est bouffon, "historieux", pierrot, quand il s'agit de parties de plaisir, d'excursions, de bals, de bou-

fois, et je vous assure qu'ils n'en manquent pas, bien que le pays soit absolument prohibitionniste.

Le juge Lafontaine — qui devrait bien méditer cette réponse — est-il le même juge Lafontaine qui écrivait à la Législature, cet hiver, lui demandant de remettre la considération du bill Robert sur le scrutin secret à la prochaine session parce que lui n'avait pas le temps de se rendre à Québec?

On comprend qu'un homme désireux d'arrêter le travail d'une Législature parce que cela ne concorde pas avec ses petites affaires, puisse adresser une circulaire "au monde entier"; mais nous doutons que l'univers réponde à l'appel du juge Lafontaine avec plus d'entrain que la Législature.

ANGE PITOU.

Ce qui se brasse autour de Québec

Rouges et bleus éprouvent un tas d'ennuis par suite de zizanies et du manque d'argent.

Potinsons encore, voulez-vous? Sur quoi? Mais sur les élections, parbleu! De quoi voulez-vous que je vous parle de ce temps-ci, surtout à Québec où l'on cherchait en vain d'autre sujet de chronique? Comme il arrive d'ordinaire en temps d'élections, les deux partis ont leurs ennemis. Les libéraux sont très divisés, et les conservateurs, à qui on s'accordait à prédire le nerf de la guerre, — l'argent, — ne semblent pas en avoir une ample provision.

Une chose à remarquer dans ce qui s'est passé ces jours derniers, ce sont les défections répétées qui se sont produites chez les candidats choisis dans certains comtés par des conventions conservatrices. Coup sur coup, quatre candidats choisis régulièrement par des conventions conservatrices ont abandonné la lutte. La chose est arrivée à Kamouraska, à Montmagny, à Québec-Ouest et dans le comté de Québec. Ce n'était pas la peine assurément de se laisser mettre sur les rangs. Les libéraux jubilent et ils ont parfaitement raison.

Les organisateurs conservateurs ne se tiennent pas pour battus et ils comptent mettre des candidats dans tous les comtés. C'est sûrement peine perdue pour ce qui est des comtés de Portneuf, de Beauca, de Lotbinière et quelques autres. Persévérons-ils jusqu'au bout dans leur tactique?

A Québec, le Dr Faucher, candidat conservateur dans Québec-Centre, nous réserve des surprises. Il a l'extrême avantage de jouir d'une grande popularité. Cependant, il va rencontrer un adversaire redoutable chez M. L.-A. Cannon. Aurèle Leclerc a vu s'éclipser, dans le comté de Québec, le candidat conservateur qu'on lui avait d'abord choisi, mais il ne perd rien pour attendre, car il est fortement question de M. Roméo Langlais. Et alors ce sera une toute autre affaire.

Deux comtés que les conservateurs sont menacés de perdre sont Lévis et l'Islet.

Des candidats sur lesquels vous

pouvez parier sans crainte sont, à part ceux qui vont peut-être être élus par acclamation et que j'ai déjà nommés: l'hon. L. A. Taschereau, dans Montmorency; Antonin Galipault, dans Bellechasse, où Lavergne lui-même demande son élection par acclamation; Pierre D'Auteuil, dans Charlevoix-Saguenay, où il a pour adversaires quatre libéraux; Fabien Bugeaud dans Bonaventure, qui a contre lui un candidat de paille.

Je vous avoue que je suis sans nouvelles du comté de Frontenac, où l'ineffable Dr Grégoire est combattu par un candidat que l'on dit cependant très fort, M. Linère Jacob, ni du comté de Matane, où je ne sais pas si Donat Caron est supérieur au nommé Desrosiers, son adversaire, ni du lac Saint-Jean, où il y a assez de division chez les libéraux pour mêler les cartes, non plus que du comté de Chicoutimi, où c'est à peu près la même chose.

Auguste Tessier, dans Rimouski, Léo Bérubé, dans Témiscouata, Adolphe Stein, dans Kamouraska, paraissent devoir être élus facilement.

Ne faites pas de gageure sur Dorchester. C'est un ancien comté bleu qui a élu Sévigny il n'y a pas longtemps, et qui pourrait bien renoncer pour de bon à ses attaches libérales, surtout quand le candidat conservateur est, comme dans le cas actuel, le plus libéral des conservateurs, Joe Barnard.

Dans Montmagny, c'est un vrai "puzzle". Le Dr Masson est toujours candidat libéral sur les rangs et le candidat conservateur choisi par une convention, le notaire Hébert, s'est retiré. Lavergne est allé faire ses adieux à ses électeurs dimanche dernier, mais ce n'étaient pas des adieux sincères. Un signe de ses anciens électeurs le ramènera au combat.

En dépit de petites imperfections, Armand Lavergne n'en est pas moins le plus éloquent député que nous ayons et il serait vraiment regrettable de le voir partir.

VIEUX ROUGE.

MURRAD
CIGARETTES

CERTAINES cigarettes ont un goût agréable lorsqu'on les allume—mais du moment qu'elles sont fumées jusqu'à la moitié elles perdent leur bon goût.

TEL N'EST PAS LE CAS DES CIGARETTES MURAD

Un des points saillants de la Murad c'est qu'elle conserve

SA FRAICHEUR, SON AROME ET SON GOUT DELICIEUX jusqu'à la dernière parcelle.

Comme l'a dit un fumeur enthousiaste: "La Murad est une perfection lorsqu'on l'allume et va s'améliorant en se fumant."

Tous les fumeurs de cigarettes MURAD peuvent attester ce fait.

Partout—Pourquoi?

QUALITE SUPERIEURE

Libéraux de Terrebonne, votez pour Camille de Martigny l'ami de Jean Prevost